



ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS À L'OCCASION DE LA RENCONTRE AVEC LES DIPLOMATES BELGES AU PALAIS DE LA NATION

Vendredi 6 février 2015

Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs, Représentants permanents et Consuls-généraux,

J'ai le plaisir de vous accueillir, ici, au Palais de la Nation, au cœur de notre démocratie. Il s'agit de la troisième édition de cette rencontre entre parlementaires et diplomates.

En premier lieu, je tiens à saluer le travail remarquable, de par nature assez discret, que vous effectuez. Je tiens aussi à vous remercier pour les nombreux services que vous rendez quotidiennement aux quelque 500.000 Belges de l'étranger, souvent dans des conditions difficiles, voire dans des situations d'urgence, le tout étant accompli avec une très grande disponibilité. Car il n'y a pas d'heure indue dans l'exercice de vos fonctions !

En effet, même si la Belgique ne dispose pas de l'effectif de son grand voisin – la France – qui entretient le deuxième corps diplomatique au monde après les États-Unis, si elle ne dispose pas non plus de moyens comparables aux grands États, il reste que le corps diplomatique belge peut se prévaloir d'une longue renommée et d'une expertise largement reconnue sur le plan international.

L'exercice de fonctions diplomatiques et d'un mandat parlementaire présente certaines similitudes. Aux uns et aux autres, il revient de nouer des contacts, de tisser un réseau de relations au fil de rencontres et de missions des plus variées, de convaincre et de persuader en utilisant un instrument commun : la parole.

En outre, dans un monde aussi interconnecté, où la communication et les contacts prennent une place comme jamais auparavant, les diplomates comme les députés ont à consacrer plus de temps à informer, à expliquer, à rendre compte auprès de ceux et celles qui comptent sur eux.

Peut-être aussi la polyvalence des tâches, le suivi des questions d'actualité doivent-ils laisser place à une spécialisation accrue. Le modèle du parlementaire d'autrefois capable de débattre à l'envi sur tout sujet donné, appartient vraisemblablement à un temps révolu. Sans doute cette évolution est-elle aussi de mise dans les milieux diplomatiques, où la professionnalisation des diplomates s'est imposée eu égard à la complexité et à la technicité des matières dans lesquelles ils sont appelés à intervenir.

Faut-il rappeler à cet égard que l'information que vous produisez contribue à orienter les décisions et les choix politiques.

Les députés et les diplomates, dans leurs fonctions respectives, gagnent ainsi à s'enrichir mutuellement de leurs expériences respectives. Probablement, les précieux services que les membres du corps diplomatique sont susceptibles de rendre ne sont-ils pas encore suffisamment connus voire reconnus par les parlementaires. D'où l'intérêt de rencontres comme celle qui nous réunit aujourd'hui.

Dans cet esprit de bonne collaboration, il est utile que les parlementaires puissent compter sur vos réseaux de contacts, de manière, lorsqu'ils se déplacent à l'étranger, à agir au mieux de l'intérêt du pays.

Vous ouvrez des portes au monde des affaires, vous venez en aide à nos compatriotes malheureux, vous faites rayonner, avec il est vrai des moyens souvent trop limités, la réputation de la Belgique et de ses entités fédérées à l'étranger.

Il me paraît donc naturel que ce dynamisme puisse aussi être mis à disposition de la diplomatie parlementaire.

Vous pouvez en effet éclairer mes collègues en déplacement sur des aspects mal connus de votre juridiction, les aider à surmonter des barrières culturelles dont ils n'ont pas nécessairement connaissance. Tout comme ils peuvent vous rappeler les préoccupations légitimes de leurs électeurs et contribuer par leurs contacts à renforcer votre travail de longue haleine au service de nos relations bilatérales ou de la position de la Belgique dans les enceintes internationales.

«Le monde est un village», dit-on à juste titre. Ceci est d'autant plus vrai dans le monde interconnecté et interactif où nous vivons, dans lequel évoluent de plus en plus d'acteurs transnationaux, d'organisations multilatérales.

Il nous faut évoluer aujourd'hui dans un monde plus éclaté, plus insaisissable qu'il ne l'a jamais été mais aussi – et ce n'est pas le moindre des paradoxes – dans un espace de communication globale. Dans ce contexte, tant l'exercice de la démocratie que la conduite des relations diplomatiques recèlent d'immenses potentialités mais présentent aussi de nouvelles contraintes.

En effet, les mécanismes de décision sont devenus plus complexes et plus difficiles à mettre en œuvre alors même que nous sommes tous soumis à la rapidité toujours plus grande qui doit commander notre action et notre communication. Les adeptes de Twitter ou autre Facebook en savent quelque chose. L'exercice de nos tâches respectives commande donc de pouvoir mener à la fois des actions ou interventions ponctuelles, dans l'immédiateté, tout en gardant une vue sur la voie à suivre à long terme. La technicisation des sujets et la montée en puissance des technostructures supranationales, ont également contribué à profondément changer l'exercice de nos fonctions et à réduire l'emprise qu'on peut avoir en une situation donnée.

Souvent aussi, ce sont l'actualité et les événements – parfois aux tonalités graves – qui dans l'urgence commandent nos ordres du jour.

En témoignent ainsi les récents travaux menés ce mercredi 21 janvier 2015 en Commissions réunies de la Justice, de la Défense nationale et de l'Intérieur suite aux sanglants attentats perpétrés à Paris. Attentats qui ont également eu un impact direct sur la vie quotidienne en Belgique. En témoigne aussi le thème de votre séance d'ouverture qui portait sur la multiplication des crises et des défis dans le voisinage européen.

Enfin, je terminerai ces quelques propos en soulignant que la Chambre des représentants a signé 9 protocoles de coopération avec les assemblées parlementaires suivantes: la République démocratique du Congo, le Rwanda, le Burundi, le Bénin, le Brésil, la Côte d'Ivoire, le Maroc, la Tunisie et le Liban. Nous souhaitons apporter par ce biais notre expertise aux États concernés. On se rappellera aussi qu'en Tunisie, le Parlement belge a joué un rôle très concret dans la rédaction de la nouvelle Constitution. La Belgique, par le soutien qu'elle a apporté avec ses partenaires, a contribué à renforcer la démocratie dans ce pays.

Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que je partage avec vous ces quelques réflexions, qu'il nous est loisible de prolonger maintenant lors du petit-déjeuner qui vous est offert par la Chambre et le Sénat.

Merci pour votre attention.

SIEGFRIED BRACKE